



Une stratégie de cohésion sociale et d'insertion centrée sur le retour à l'emploi et le maintien du lien social mobilisant l'ensemble des politiques du Conseil général au service d'objectifs partagés de lutte contre les exclusions

Schéma Départemental de la Cohésion Sociale et de l'Insertion

2014-2016





Table des matières

L'ambition du schéma départemental en faveur de la cohésion sociale et de l'insertion	2
La portée du schéma départemental en faveur de la cohésion sociale et de l'insertion	2
La méthode d'élaboration du schéma	3
Les orientations du schéma départemental en faveur de la cohésion sociale et de l'insertion.....	3
Orientation 1	4
Objectif 1.1 - Adapter l'offre d'accompagnement vers la qualification et vers l'emploi à chaque situation individuelle	5
Objectif 1.2 - Démultiplier les possibilités de mise en situation de travail et en faire de véritables leviers d'insertion	7
Objectif 1.3 - Développer une culture commune sur les enjeux du retour à l'emploi des personnes fragiles	9
Objectif 1.4 - Renforcer le partenariat avec le monde économique	10
Objectif 1.5 - Développer l'emploi de proximité en soutenant les filières créatrices d'emplois d'utilité sociale.....	11
Orientation 2	12
Objectif 2.1 – Lutter contre les exclusions par et dans le logement	14
Objectif 2.2 – Réduire les inégalités sociales d'accès aux soins	15
Objectif 2.3 – Adapter l'offre d'accompagnement à la gestion budgétaire à l'évolution des besoins	16
Objectif 2.4 – Amplifier l'action en faveur de l'acquisition des savoirs de base	16
Objectif 2.5 - Favoriser l'accès à la mobilité	17
Objectif 2.6 – Renforcer et diversifier l'action du Conseil général en matière de redynamisation sociale.....	17
Orientation 3	20
Objectif 3.1 – Œuvrer en faveur de la réussite éducative des jeunes Isariens	21
Objectif 3.2 – Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes les plus fragiles.....	22
Objectif 3.3 – Améliorer l'accès des jeunes populations à un logement autonome	22
Objectif 3.4 – Favoriser l'autonomie des jeunes parents	23
Objectif 3.5 – Construire les conditions d'une autonomie durable des jeunes accompagnés au titre de l'Aide sociale à l'enfance	23
Pilotage du schéma	24
Pilotage stratégique.....	24
Pilotage technique	24
Pilotage opérationnel	25
Pilotage partenarial	25



Préambule

L'ambition

n du schéma départemental en faveur de la cohésion sociale et de l'insertion

La portée du schéma départemental en faveur de la cohésion sociale et de l'insertion

Le schéma départemental en faveur de la cohésion sociale et de l'insertion définit, pour la période 2014-2016, le cadre stratégique du Conseil général de l'Oise en matière d'insertion sociale et professionnelle (en particulier des bénéficiaires du RsA), d'aide à l'accès et au maintien dans le logement des personnes défavorisées, et plus largement d'inclusion sociale des personnes fragiles et d'amélioration du « vivre ensemble » sur les territoires.

En privilégiant une approche intégratrice de l'insertion, du logement et de la lutte contre les exclusions, le schéma fixe une ambition et une portée nouvelles à la politique départementale d'insertion et de cohésion sociale. Il vise à :

- renforcer la cohérence et la visibilité de la politique départementale de cohésion sociale, en interne et vis-à-vis des grands partenaires de l'insertion, du logement et de l'inclusion sociale ;
- dépasser la « logique de dispositif » pour privilégier une approche globale tenant finement compte des besoins et spécificités des publics les plus fragiles, afin de répondre le mieux possible à leurs difficultés d'insertion (au sens large du terme).

Document stratégique global de la collectivité en matière d'Insertion et de Cohésion Sociale, le schéma a vocation à :

- se décliner de manière opérationnelle dans les différents plans d'actions thématiques de la direction de la Cohésion sociale et de l'Insertion : le Plan Départemental d'Inclusion Sociale, et le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, copiloté par l'Etat et le Département (le Schéma tenant lieu de Programme Départemental d'Insertion);
- mobiliser les différentes politiques départementales (solidarité, développement économique, habitat, éducation, culture, sports, mobilité, achats publics...) au service de l'insertion et du vivre ensemble.

Ce schéma est en effet sous-tendu par la conviction qu'une stratégie de cohésion sociale et d'insertion ne se limite pas aux seuls leviers des politiques départementales de Solidarité, mais a vocation à mobiliser l'ensemble des politiques du Conseil général au service d'objectifs partagés de lutte contre les exclusions et de renforcement du lien social.

Les Projets Territoriaux de Solidarité, qui seront élaborés dans le courant de l'année 2014, auront vocation à décliner, en les adaptant aux spécificités des territoires et des partenariats locaux, les grands axes du schéma.



La méthode d'élaboration du schéma

Les travaux d'élaboration du schéma, dont l'animation a été confiée au cabinet MENSIA Conseil, se sont organisés en trois grandes phases :

- Une première phase d'élaboration d'un diagnostic des enjeux du territoire départemental en matière d'insertion et de cohésion sociale¹ (mai-juin 2013), au cours de laquelle les principaux partenaires du Conseil général ont été consultés dans le cadre d'entretiens.
- Une seconde phase de partage du diagnostic et d'identification des axes stratégiques et opérationnels du schéma (juillet-septembre 2013), qui s'est organisée autour d'ateliers de travail thématiques réunissant les partenaires du Conseil général ainsi que des représentants de l'ensemble des directions du Département.
- Une dernière phase de déclinaison concrète du programme d'actions, sous la forme de fiches action (octobre 2013).

Les orientations du schéma départemental en faveur de la cohésion sociale et de l'insertion

L'ambition du schéma de cohésion sociale et d'insertion est de mettre en résonance les politiques du Conseil général pour favoriser :

- la capacité des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité à accéder à leur pleine autonomie (sociale, financière, professionnelle...).
- le mieux vivre ensemble sur les territoires.

Dans ce cadre, le schéma fixe trois grandes orientations :

- **Favoriser l'accès du plus grand nombre à un emploi durable.**
- **Favoriser la capacité des personnes fragiles à accéder à leur pleine autonomie et conforter le mieux vivre ensemble sur les territoires.**
- **Œuvrer en faveur de la réussite et de l'autonomie des jeunes populations.**

Chacune de ces orientations est déclinée en objectifs opérationnels, eux-mêmes déclinés en actions concrètes.

Les modalités de mise en œuvre de ces actions sont détaillées dans le cadre de fiches actions, annexées au présent schéma.

¹ Le diagnostic est présenté dans un document annexe au présent schéma.



Favoriser l'accès du plus grand nombre à un emploi durable

Orientation 1

Principaux « points d'alerte » issus du diagnostic

→ Une dynamique de l'emploi faible, qui s'accompagne d'une importante mutation de la structure économique qui fragilise les populations les moins qualifiées

- × Entre 1999 et 2009, le Département a enregistré une croissance du nombre d'emploi total, certes positive (+6,1%, soit 16 000 emplois supplémentaires), mais moins dynamique qu'aux niveaux régional et national. Cette dynamique est fortement contrastée entre les territoires : alors que les territoires de Valois-Halatte et Noyon-Compiègne enregistrent des progressions supérieures aux moyennes nationale et régionale, les territoires de Creil-Clermont et de Bray-Vexin-Sablon-Thelle connaissent une quasi stagnation de l'emploi.
- × Sur cette même période, la structure économique du territoire départemental a fortement évolué, sous l'effet conjugué de l'effondrement de l'emploi industriel (un peu plus de 13 000 emplois détruits) et agricole (dont le nombre a diminué de près de 20%) et du dynamisme des secteurs des services (+ 14 000 emplois) et de l'administration (+ 12 500 emplois).
- × Cette mutation de la structure économique appelle, pour les Isariens qui ont subi une perte d'emploi, d'importants efforts de reconversion, que l'on sait particulièrement difficiles pour les personnes peu qualifiées. Or la faiblesse du niveau de formation de la population isarienne (33% de personnes sans aucun diplôme, contre 29% en moyenne métropolitaine) fragilise les populations face aux conjonctures défavorables du chômage.

→ Une évolution du chômage plus défavorable qu'au niveau national, et marquée par l'importance du chômage de longue durée

- × Alors que jusqu'en 2008, l'Oise connaissait des taux de chômage plus favorables qu'au niveau national, le taux de chômage départemental a rejoint puis dépassé la moyenne métropolitaine depuis fin 2008, signe que la crise économique a fortement touché le territoire.
- × Entre 2001 et 2006, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a ainsi augmenté de 22% (+ 6 500 demandeurs d'emploi) au niveau départemental, avec ici encore des différences marquées entre les territoires : les territoires du Bray-Vexin-Sablons-Thelle (+34%) et de Creil-Clermont et Valois-Halatte (+27%) subissent une croissance particulièrement importante du nombre de leurs demandeurs d'emploi.
- × Enfin, cette évolution du chômage est marquée par le poids très important du chômage de longue durée (entre 38% et 41% des demandeurs d'emplois selon les territoires), signe d'un phénomène préoccupant d'enlisement d'une partie des demandeurs d'emploi dans le chômage.

→ Des actifs isariens contraints à d'importants déplacements domicile-travail, la mobilité constituant de fait un facteur clé d'accès à l'emploi

- × Le Département se caractérise par un faible taux d'emploi (0,72 emploi pour un actif), qui s'explique en partie par sa grande proximité au pôle d'emploi francilien (notamment aux bassins d'emploi de Roissy et de Paris).



- ✗ *Une très forte proportion des actifs isariens travaille ainsi en dehors du département (90 000 actifs en 2005, soit près d'un tiers de la population active occupée), très majoritairement en Ile-de-France. Ce phénomène est particulièrement marqué sur la frange sud du Département (sur le territoire de Valois-Halatte près d'un actif sur deux travaille en Ile-de-France), qui assure essentiellement une fonction résidentielle.*
- ✗ *Sur l'Oise plus qu'ailleurs, la mobilité est donc l'une des conditions clés d'accès à l'emploi. Or, cette mobilité domicile-travail est fortement marquée par l'usage du véhicule personnel (80% des déplacements vers l'Ile-de-France se font en transport individuel), auquel les populations les plus précaires ont plus difficilement accès.*

Ces tendances et ces évolutions touchent en premier lieu les publics les plus fragiles. Elles appellent une action coordonnée en matière :

- d'accompagnement à la reconversion professionnelle, qui interpelle en premier lieu la politique régionale de formation,
- de renforcement de l'employabilité des publics les plus éloignés de l'emploi, qui interpelle en premier lieu la politique d'insertion professionnelle du Conseil général,
- d'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi, qui interpelle en premier lieu l'action de Pôle emploi et de ses co-traitants,
- mais également de développement de l'emploi et de renforcement des liens avec les acteurs économiques, autour non seulement des questions du recrutement et de l'intégration dans l'entreprise des personnes en insertion, mais également de maintien dans l'emploi et de sécurisation des parcours professionnels.

Pour répondre à ces enjeux, le Conseil général se fixe cinq grands objectifs :

- **Adapter l'offre d'accompagnement vers la qualification et vers l'emploi à chaque situation individuelle.**
- **Démultiplier les possibilités de mise en situation de travail et en faire de véritables leviers d'insertion.**
- **Développer une culture commune sur les enjeux du retour à l'emploi des personnes fragiles.**
- **Renforcer le partenariat avec le monde économique.**
- **Développer l'emploi de proximité en soutenant les filières créatrices d'emplois d'utilité sociale.**

Objectif 1.1 - Adapter l'offre d'accompagnement vers la qualification et vers l'emploi à chaque situation individuelle

Le Conseil général s'est fixé pour objectif de proposer à chaque usager un accompagnement lui permettant de s'engager dans un parcours dynamique de retour vers l'emploi. Pour poursuivre cet objectif, le Conseil général inscrit son action en étroite complémentarité de ses partenaires de l'accompagnement vers l'emploi², en agissant à deux niveaux :

- *L'accompagnement de parcours*, qui s'appuie en tout premier lieu sur une orientation de chaque usager vers l'offre d'accompagnement la plus adaptée à sa situation (Pôle emploi, missions locales, Cap emploi, référents du Conseil général).

Depuis 2012, le Conseil général et Pôle emploi ont déployé sur l'ensemble du territoire des plateformes communes d'orientation, qui ont permis d'améliorer l'orientation des bénéficiaires

² Pôle emploi en premier lieu, mais également Cap Emploi (qui s'adresse aux personnes handicapées) et les missions locales (qui s'adressent aux publics âgés de 16 à 25 ans).



du RSA vers le parcours le plus adapté et de renforcer les coopérations, sur les territoires, entre les équipes des Maisons Départementales de la Solidarité et de Pôle emploi.

- *Le financement, au travers du PDI, d'une offre d'accompagnement vers l'emploi complémentaire de celle proposée par les partenaires du « droit commun ».*

En 2012, le Conseil général a ainsi financé 43 actions d'accompagnement vers l'emploi, qui ont concerné 2 547 bénéficiaires du RSA, avec des résultats de sortie vers l'emploi très satisfaisants, majoritairement au-delà des objectifs fixés dans les conventions.

Fort de ces points d'appui, le Conseil général entend renforcer, en lien étroit avec ses partenaires, l'efficacité de la « chaîne » globale d'accompagnement vers l'emploi, autour de quatre priorités :

- **Optimiser le partenariat entre le Conseil général et Pôle emploi**, afin de renforcer les articulations opérationnelles autour de l'accompagnement des publics, sur la base d'une vision partagée du rôle et de la plus-value attendue de chaque partenaire.

Il s'agira de s'appuyer sur l'expérience des plateformes d'orientation pour renforcer le partenariat entre le Conseil général et Pôle emploi, dans un objectif de construction de parcours d'insertion « sur mesure », mobilisant de manière articulée l'offre d'accompagnement de Pôle emploi (définition du projet professionnel et de formation, prescription vers la formation, aide à la recherche d'emploi) et des équipes Insertion du Conseil général (accompagnement socioprofessionnel visant le renforcement de l'employabilité des publics).

Dans cet objectif, le Conseil général et Pôle emploi travailleront ensemble à la formalisation d'un protocole départemental de coordination, qui aura vocation à être décliné de manière opérationnelle sur les territoires, entre les Maisons Départementale de la Solidarité et les agences locale de Pôle emploi.

- **Améliorer l'orientation et l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi vers l'offre de formation qualifiante**, en mettant en place de nouvelles réponses en matière d'information sur l'offre de formation et les métiers auxquels elle permet d'accéder, d'appui à l'élaboration du projet de formation et d'accompagnement dans l'entrée en formation.

Les publics les plus éloignés de l'emploi sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés pour accéder à l'information sur l'offre de formation professionnelle et sur ses débouchés en termes de métiers, pour monter les dossiers de demande de formation, puis pour intégrer un organisme de formation. L'enjeu est ici de faire de la formation professionnelle un levier à part entière de l'insertion professionnelle, en proposant aux publics du Conseil général un appui spécifique en matière d'orientation, et surtout d'accompagnement jusqu'à l'entrée en formation.

- **Diversifier la palette d'offre d'insertion professionnelle du Conseil général**, afin d'apporter des réponses nouvelles à des besoins jusqu'à présent peu ou peu pourvus.

Le Conseil général a pour ambition d'apporter aux publics les plus éloignés de l'emploi des solutions spécifiques, finement adaptées à leurs besoins, et qui ne trouvent pas de réponse dans l'offre proposée par ses partenaires.

Dans une recherche constante d'adaptation de son offre d'insertion professionnelle aux évolutions des besoins, le Conseil général lancera un appel à projet pluriannuel qui permettra de consolider l'offre d'insertion vers l'emploi et de la compléter dans trois directions : l'accompagnement vers la qualification, l'accompagnement dans l'emploi, l'accompagnement spécifique des bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants.



→ **Améliorer l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées**, en renforçant les articulations entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées, les équipes des Maisons Départementales de Solidarité et les équipes de Cap Emploi.

Alors qu'en 2011, le taux de personnes handicapées au chômage était deux fois supérieur au taux de chômage moyen enregistré sur le Département, l'accès à l'emploi des personnes handicapées constitue une préoccupation majeure du Conseil général.

Pour répondre aux enjeux d'insertion professionnelle des personnes handicapées, la MDPH de l'Oise a développé un large partenariat avec les acteurs institutionnels (Etat, Agefiph, FIPHFP...) et les partenaires opérationnels (CAP Emploi, services de santé au travail, SAMETH, Centres de Réadaptation Professionnelle...) de l'emploi des personnes handicapées.

Afin de démultiplier les effets de son action, le Conseil général entend renforcer les articulations opérationnelles entre la MDPH (chargée de l'accueil, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches), la direction de la Cohésion sociale et de l'Insertion (chargée de la politique départementale d'insertion professionnelle), les Maisons Départementales de la Solidarité (chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes fragiles) et Cap Emploi (chargé du placement dans l'emploi des personnes handicapées).

Objectif 1.2 - Démultiplier les possibilités de mise en situation de travail et en faire de véritables leviers d'insertion

Depuis plusieurs années, le Conseil général a fait de la mise en situation de travail l'un des axes majeurs de sa politique en faveur de l'emploi. Cette ambition s'est traduite par :

- **Un engagement volontariste en faveur du développement des contrats aidés.**

- Au travers du dispositif « **Coup de pouce pour l'emploi** » lancé le 1^{er} janvier 2011, le Département s'est résolument engagé en faveur du développement des contrats aidés (CUI-CAE) sur le territoire. Allant au-delà de son obligation légale, le Conseil général a fait le choix de soutenir les employeurs qui s'engagent pour l'insertion en leur versant une subvention complémentaire³.

Les objectifs du dispositif sont ambitieux : ils visent le recrutement de 500 allocataires du RSA socle au sein des services du Département, des communes et leurs groupements et des associations⁴, notamment dans les secteurs de l'environnement et des services à la personne. Au 1^{er} septembre 2013, le dispositif a déjà permis de soutenir le recrutement de 185 allocataires du RSA socle.

- Dans la lignée du « Coup de pouce », le Département a été l'un des premiers à se saisir du dispositif « **Emplois d'avenir** », qui a pour but de faciliter l'insertion professionnelle et la qualification des jeunes en situation de fragilité.

Pour l'année 2013, le Conseil général s'est fixé pour objectif de recruter 200 jeunes au sein de ses services, et de soutenir financièrement⁵ le recrutement de 200 autres jeunes par les communes et leurs groupements, les associations et les établissements pour personnes âgées et handicapées. Ces objectifs ont été atteints dès le mois d'octobre 2013.

³ Le Conseil général prend ainsi à sa charge 100% du coût du poste sur les six premiers mois, puis 75% les six mois suivants.

⁴ 300 contrats conclus par des communes de moins de 5 000 habitants ou par des communautés de communes, 100 contrats conclus par des associations et 100 contrats conclus au titre de recrutements internes au Conseil général.

⁵ Le Conseil général intervient sur 3 ans, en complément des autres aides publiques (plafonnées à 95 %) sur le coût du salaire brut, à hauteur de 20% la 1^{ère} année, 15% la deuxième année, et 10% la 3^{ème} année.



- **Une politique ambitieuse en faveur du développement du recours à la clause d'insertion.**

Dès 2007, le Département de l'Oise a décidé de mobiliser le levier de sa commande publique au service de l'insertion et de l'emploi des personnes fragiles, afin de permettre aux personnes éloignées de l'emploi de poursuivre leur parcours d'insertion en entreprise.

Entre 2008 et 2012, le nombre de marchés du Département faisant l'objet d'une clause d'insertion a été multiplié par 9 (de 3 à 28), avec un doublement du nombre d'heures réalisées. Les résultats de cette politique sont positifs : en 2012, sur les 137 personnes recrutées au titre de la clause au sein des 56 entreprises concernées, plus de 67% ont bénéficié d'une sortie dynamique à l'issue de leur contrat.

- **Un soutien du Conseil général aux structures d'insertion par l'activité économique.**

En 2012, le Département a soutenu 57 actions conduites par 44 structures d'insertion par l'activité économique (chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprise de travail temporaire d'insertion), pour un montant de près de 1,6 millions d'euros.

Alors que les actions d'insertion par l'activité économique représentent près d'un tiers du budget consacré à la politique départementale d'insertion, leurs impacts en termes de remobilisation et de sortie vers l'emploi et la qualification sont très contrastés. Cela milite pour une action forte du Conseil général en direction des structures d'insertion par l'activité économique, afin de renforcer leur effet levier sur les dynamiques de parcours.

Dans le cadre du schéma départemental, le Conseil général se fixe une double ambition : amplifier son action en faveur de la mise en situation de travail des personnes les plus éloignées de l'emploi, et renforcer l'efficacité de ses différents leviers (contrats aidés, clauses, structures d'insertion par l'activité économique) au bénéfice du retour à l'emploi de ses publics.

Dans ce cadre, le Conseil général s'engage autour de quatre priorités :

→ **Amplifier l'engagement du Conseil général en matière de soutien aux emplois aidés.**

Fort du succès du dispositif « Coup de pouce pour l'emploi », et afin de répondre aux besoins en recrutement des entreprises du territoire, le Conseil général entend renforcer son soutien au recrutement de bénéficiaires du RSA socle en élargissant le dispositif « Coup de pouce » aux contrats aidés du secteur marchand (CUI-CIE).

En outre, comme il l'a fait pour les Emplois d'avenir, le Département s'engagera de manière volontariste en faveur du déploiement des nouveaux dispositifs « contrats de génération » et « emplois francs ».

→ **Amplifier l'engagement du Conseil général en matière de développement de la clause d'insertion.**

A présent que la quasi-totalité des marchés « adressables » du Conseil général fait l'objet d'une clause d'insertion, l'enjeu pour le Département est de :

- * *poursuivre le développement du recours à la clause en instruisant l'opportunité d'adosser à certaines de ses aides un dispositif incitatif ;*
- * *renforcer la qualité des parcours d'insertion, en travaillant à une plus forte mutualisation des heures d'insertion grâce à une meilleure coordination des clauses entre donneurs d'ordre ;*
- * *poursuivre la territorialisation de la gestion des parcours d'insertion.*

→ **Affirmer le rôle des Structures d'Insertion par l'Activité Economique en matière de remobilisation vers l'emploi.**

Le passage par une structure d'insertion par l'activité économique constitue une étape centrale des parcours d'insertion professionnelle, qui doit pouvoir avoir un impact déterminant sur les dynamiques de retour à l'emploi. Réaffirmer le rôle majeur de l'IAE en matière de remobilisation



vers l'emploi implique pour le Conseil général de repenser la place et le rôle des structures d'insertion par l'activité économique dans la stratégie départementale de retour à l'emploi.

L'enjeu est de soutenir et conforter l'action des structures dont les activités sont liées à des filières économiques porteuses, afin qu'elles puissent mieux assurer leur fonction de préparation au retour à l'emploi ; tout en reconnaissant la fonction de remobilisation sociale assurée par certaines structures, qui sont appelées à accueillir un public en grande difficulté, et dont l'action ne peut être évaluée à l'aune du seul retour à l'emploi.

Le Conseil général mènera cette réflexion en étroite partenariat avec la DIRECCTE, en tenant compte notamment des enjeux liés à la prochaine réforme du financement de l'IAE.

→ **Développer les partenariats avec les entreprises autour de l'accueil de publics en insertion** (stages, périodes d'immersion...).

Le développement du partenariat avec les entreprises pour favoriser l'accueil ponctuel de publics en insertion est un axe qui reste largement à explorer par le Conseil général. Or les entreprises sont de plus en plus nombreuses, dans le cadre de leurs politiques de responsabilité sociale, à s'engager auprès des partenaires de l'emploi pour faire découvrir aux personnes en recherche d'emploi leurs métiers, les réalités du fonctionnement en entreprise, afin de les aider à affermir leur projet professionnel et à redynamiser leurs démarches d'insertion.

Fort de la création d'un nouveau poste de chargé de coopération avec le monde économique au sein de sa direction de la Cohésion sociale et de l'Insertion, le Conseil général s'attachera à identifier les relais sur lesquels il peut s'appuyer pour développer ces nouveaux partenariats, en lien étroit avec les réseaux d'entreprises existants (réseaux consulaires, clubs d'entreprises, réseaux animés par la MDPH, les Maisons de l'Emploi et de la Formation et les Missions Locales...).

Objectif 1.3 - Développer une culture commune sur les enjeux du retour à l'emploi des personnes fragiles

Le schéma de cohésion sociale et d'insertion a pour ambition d'inscrire l'objectif de retour à l'emploi des personnes fragiles au cœur de l'ensemble des politiques du Conseil général.

- *Au cœur des politiques de Solidarité en tout premier lieu* : l'enjeu est que chaque travailleur social du Conseil général, quel que soit son champ d'intervention (accueil évaluation, cohésion sociale, prévention éducative, protection de l'enfance, protection maternelle et infantile, prévention spécialisée...), soit sensibilisé aux enjeux et outils du retour à l'emploi, de sorte à identifier les éventuelles problématiques d'insertion professionnelle des personnes qu'il accompagne, puis à les conseiller et les orienter vers une prise en charge adaptée à ces problématiques.
- *Au cœur des autres politiques du Conseil général ensuite*, qui sont appelées contribuer plus fortement aux objectifs de retour à l'emploi : l'enjeu est que chaque direction puisse relayer auprès de ses partenaires (acheteurs publics, entreprises répondant à des marchés faisant l'objet d'une clause d'insertion, associations ou collectivités pouvant être appelées à recruter des personnes en contrat aidé, entreprises souhaitant développer leur activité sur le territoire...) la politique départementale de retour à l'emploi et les outils et dispositifs déployés par le Conseil général.

Dans ce cadre, la direction de la Cohésion sociale et de l'insertion développera, tout au long de la mise en œuvre du schéma, des actions de sensibilisation auprès des directions et des équipes du Conseil général sur les enjeux et outils du retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées (séminaires, interventions sur les territoires et auprès des directions, événements...).



Pour mieux donner à voir et partager les résultats de sa politique, la direction de la Cohésion sociale et de l'insertion consolidera ses dispositifs et outils de pilotage de la politique d'insertion.

Objectif 1.4 - Renforcer le partenariat avec le monde économique

Le renforcement du partenariat entre la DCSI et le monde économique est l'un des enjeux forts du schéma. La direction de la Cohésion sociale et de l'insertion, en lien étroit avec les services départementaux en charge du développement économique, doit pouvoir amplifier son action auprès des entreprises, afin de les sensibiliser aux enjeux liés à l'insertion des jeunes et des publics les plus éloignés de l'emploi, et d'être plus fortement à l'écoute des besoins des entreprises ayant vocation à recruter des personnes en insertion.

Trois priorités d'intervention sont identifiées :

→ Renforcer le partenariat avec les réseaux d'entreprise autour des problématiques d'insertion.

La direction de la Cohésion sociale et de l'Insertion s'attachera à développer de manière significative ses liens avec le monde économique, en s'appuyant sur ses principaux partenaires (MDPH, Pôle emploi, Missions Locales, Maisons de l'Emploi et de la Formation, réseaux consulaires...) et en proposant aux réseaux d'entreprises existants de nouvelles formes de coopérations autour des enjeux d'insertion et de maintien dans l'emploi.

Cet objectif de développement du partenariat avec les entreprises pourra constituer un axe des futurs Projets Territoriaux de Solidarité, autour de la construction de nouveaux espaces de collaboration avec les employeurs du territoire.

→ Développer les collaborations avec les Entreprises de Travail Temporaire.

Le travail temporaire constitue un levier puissant pour multiplier les contacts avec le monde économique et cumuler les expériences dans l'optique d'une insertion professionnelle durable. Alors même qu'un grand nombre d'Entreprises de Travail Temporaire a développé des politiques volontaristes en faveur de l'insertion et de la professionnalisation des personnes les plus éloignées de l'emploi, et qu'elles se positionnent de plus en plus sur le marché du placement dans l'emploi « classique », le partenariat avec ces acteurs clés de l'emploi demande à être fortement renforcé.

Dans le cadre du schéma, le développement des collaborations avec les Entreprises de Travail Temporaire devra permettre de favoriser l'accès des publics aux offres d'emploi que leur confient les recruteurs (emploi intérimaire ou de longue durée) et une meilleure mobilisation du Fonds d'aide à la formation du travail temporaire.

→ Développer une animation dédiée à des « filières » ciblées présentant des enjeux forts de rapprochement entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur marchand.

Les structures d'insertion par l'activité économique peuvent constituer un maillon clé de certaines filières économiques. Le soutien à la structuration de ces filières, en rapprochant les SIAE et les entreprises, permet de construire de véritables parcours de professionnalisation des publics, depuis le secteur non marchand vers le secteur marchand.

Le Conseil entend développer de nouvelles formes d'intervention en direction de ces filières, en mobilisant de manière coordonnée ses compétences en matière d'insertion et d'animation économique. La filière des déchets fera l'objet d'une première expérimentation.



Objectif 1.5 - Développer l'emploi de proximité en soutenant les filières créatrices d'emplois d'utilité sociale

Dans un contexte de désindustrialisation et de transformation rapide de la structure de l'emploi, l'enjeu d'anticipation des besoins en emplois et en compétences des filières porteuses est prégnant.

Il nécessite de développer, dans le cadre du schéma, de nouvelles collaborations entre les services départementaux en charge de l'insertion professionnelle et du développement économique et les acteurs de l'observation et de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, autour de deux priorités d'intervention :

→ **Mieux appréhender les besoins en emplois et compétences des filières porteuses du territoire en matière d'insertion.**

La direction de la Cohésion sociale et de l'insertion, en étroite coordination avec l'Observatoire départemental et la direction du développement des territoires et de l'attractivité de l'Oise (qui structure actuellement un observatoire économique départemental), participera activement aux instances d'observation mises en place par Pôle emploi, la Région, les Maisons de l'Emploi et de la Formation et les chambres consulaires.

L'enjeu est ici de faciliter la circulation de l'information sur les besoins en emplois et compétences des filières porteuses en matière d'insertion, afin de pouvoir mettre en place des actions articulant formation qualifiante et accompagnement vers l'emploi finement adaptées aux besoins des entreprises.

→ **Soutenir le développement de filières identifiées comme porteuses d'emplois pour les publics peu qualifiés.**

Dans le cadre de sa politique de développement économique, le Conseil s'attachera à soutenir le développement des filières ciblées, identifiées comme potentiellement porteuses d'emplois peu qualifiés et présentant une utilité sociale pour le territoire. La filière des déchets fera l'objet d'un premier plan d'actions.



Favoriser la capacité des personnes fragiles à accéder à leur pleine autonomie et conforter le mieux vivre ensemble sur les territoires

Orientation 2

Principaux « points d'alerte » issus du diagnostic

→ Un phénomène de périurbanisation croissante, une forte mobilité résidentielle et d'importantes disparités socioéconomiques entre territoires qui constituent autant de facteurs de risque pour la cohésion sociale du territoire départemental

- ✖ *La croissance démographique soutenue du Département a pour corolaire un important phénomène de périurbanisation : depuis 1999, la hausse de la population a essentiellement profité aux communes de moins de 1 000 habitants, l'Oise se caractérisant par la faible part des personnes résidentes dans les grands pôles (33%, contre 59% en moyenne métropolitaine). Aujourd'hui, plus d'un Isarien sur deux vit dans un espace périurbain, soit le double de la moyenne métropolitaine. Ce phénomène a un coût élevé :*
 - *pour les communes périurbaines et rurales, appelées à développer une offre de services et d'équipements publics à la hauteur des attentes et des besoins de leurs habitants,*
 - *les populations, dont les besoins de mobilité s'accroissent, et qui subissent de plein fouet le renchérissement du coût de la mobilité individuelle,*
 - *pour l'environnement, qui subit un phénomène croissant d'artificialisation des sols.*
- ✖ *Le département se caractérise également par une forte très mobilité résidentielle, principalement dans les cantons urbains et de la frange Sud. La vocation résidentielle des différents territoires isariens apparaît fortement contrastée, entre :*
 - *Une frange Sud sous influence de l'aire francilienne, qui malgré des revenus médians élevés présente dans certains cantons d'importantes disparités de revenus, connaît un très important renouvellement de sa population et a une vocation d'accueil de jeunes ménages de classe moyenne issus de la région francilienne (employés, professions intermédiaires).*
 - *Une moitié Nord qui présente les revenus médians les plus faibles, connaît un taux de renouvellement de la population en deçà de la moyenne, et attire essentiellement des isariens modestes (CSP ouvrier) chassés par le renchérissement de l'immobilier du à l'extension de l'aire urbaine parisienne.*
 - *Des pôles urbains qui concentrent les populations les plus précaires et présentent les plus importantes disparités de revenus, et connaissent un très important renouvellement de leur population, avec cependant des vocations d'accueil très différentes (Beauvais : attraction des isariens de CSP intermédiaires ; Compiègne : attraction de non isariens de CSP intermédiaires ; Noyon et Creil : attraction à parts égales d'isariens et de non isariens de CSP employés).*
 - *Des couronnes périurbaines des pôles urbains qui, autour de Beauvais et Compiègne, présentent des revenus médians élevés et attirent principalement des isariens de CSP intermédiaires ; autour de Noyon, présentent des revenus médians faibles et attirent principalement des isariens modestes.*



→ **Un durcissement des conditions des parcours résidentiels des ménages les plus modestes, particulièrement fragilisés dans le parc privé**

- ✘ *Corollaire de l'augmentation de la population, et alors que 70% de la population isarienne est éligible à un logement social, la demande de HLM a explosé depuis le début des années 2000 (de 14 000 demandeurs en 2003 à 20 000 en 2012), induisant une pression croissante sur le marché du logement social. Début 2011, le rapport demandes/offres était ainsi de près de 4 pour l'ensemble du département, soit quasiment le double de celui que l'on observe dans des marchés équilibrés.*
- ✘ *L'offre HLM n'étant pas en mesure de répondre à l'augmentation récente de la demande, une grande partie des ménages modestes est contrainte à se reporter sur le parc locatif privé, et se trouve fortement fragilisée par la hausse des prix des loyers. Sur le département le taux d'effort des allocataires de la CAF (poids du loyer dans les revenus) atteint 25,2 %, soit le taux le plus important de la région. Ce taux est particulièrement élevé dans le Sud du Département et en périphérie des pôles urbains, où certaines populations consacrent plus de 50% de leurs revenus aux charges locatives.*

→ **Une complexification des situations de fragilité sociale (santé, endettement, qualification, isolement...)**

- ✘ *La crise du logement, la précarisation de l'emploi, le faible niveau général de formation, les situations d'isolement dans les territoires périurbains et ruraux... viennent bouleverser les formes « historiques » de fragilité sociale. De plus en plus, les situations des personnes en difficulté présentent un caractère multidimensionnel (logement, éducation, emploi, santé...) qui appellent des réponses diversifiées et finement articulées entre elles.*
- ✘ *Une enquête réalisée début 2013 par la direction de la Cohésion sociale et de l'Insertion auprès d'un échantillon représentatif d'allocataires du RsA relevant d'un parcours social permet de mieux appréhender les difficultés auxquelles les populations fragiles sont confrontées, et montrent l'imbrication de celles-ci : une très faible expérience professionnelle (72% des allocataires du RsA socle relevant d'un parcours social ont travaillé moins de 6 mois ou n'ont pas d'expérience professionnelle) ; un niveau de formation très bas (85% n'ont aucun diplôme) ; une composition familiale fragilisante (un tiers élèvent seuls leur(s) enfant(s)) ; une capacité de mobilité individuelle limitée (un tiers seulement disposent d'un véhicule personnel) ; des difficultés liées à la santé pour 50% d'entre eux...*

Ces grandes tendances appellent le Conseil général, aux côtés de ses partenaires, à agir résolument en faveur :

- du maintien et du renforcement du lien social sur les territoires, tout particulièrement sur les territoires périurbains, dont l'accroissement et le renouvellement des populations fragilise la cohésion du tissu social, et sur les territoires ruraux qui accueillent des populations de plus en plus modestes et isolées ;
- de la fluidification des parcours résidentiels et d'un meilleur équilibre social de l'offre de logement, premier facteur de mixité au sein des territoires,
- du dépassement des modèles « classiques » de prise en charge des populations les plus fragiles, afin de travailler plus fortement sur les facteurs d'autonomie et de développement des personnes.



Pour répondre à ces enjeux, le Conseil général se fixe six grands objectifs :

- Lutter contre les exclusions par et dans le logement.
- Réduire les inégalités sociales d'accès aux soins.
- Adapter l'offre d'accompagnement à la gestion budgétaire à l'évolution des besoins.
- Amplifier l'action en faveur de l'acquisition des savoirs de base.
- Favoriser l'accès à la mobilité.
- Renforcer et diversifier l'offre de redynamisation sociale.

Objectif 2.1 – Lutter contre les exclusions par et dans le logement

Le Conseil général est un acteur majeur du logement des ménages modestes et très modestes :

- Au travers de son **Plan Départemental de l'Habitat** (PDH) le Département s'est fixé des objectifs ambitieux de développement et d'amélioration de l'offre de logement en faveur des personnes modestes et très modestes. Ici encore, le Conseil général est allé bien au-delà de ses obligations légales, en mettant en place des dispositifs volontaristes de soutien :
 - au développement de l'offre locative à loyer modéré (parc social, mais également parc privé conventionné),
 - à l'accession sociale à la propriété,
 - à l'amélioration de l'habitat (aides à la rénovation thermique, à la réhabilitation, à l'adaptation de l'habitat aux problématiques d'autonomie des personnes âgées et handicapées... en direction des bailleurs sociaux, des propriétaires occupants et dans certains cas des locataires).
- Au travers de l'animation, aux côtés de l'Etat, du **Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées** (PDAHLPD), de la gestion du **Fonds Départemental Solidarité Logement**, et de l'action de ses équipes de travailleurs sociaux sur les territoires, le Conseil général assure un rôle central en matière de solvabilisation et d'accompagnement social des ménages qui rencontrent des difficultés pour accéder ou se maintenir dans le logement autonome.

Alors même que le Conseil général vient de voter son PDH, et que les travaux d'actualisation du PDAHLPD sont en cours de finalisation, l'enjeu pour le Département est de :

- renforcer l'efficacité de l'action partenariale autour de la prévention des exclusions liées au logement,
- mettre en synergie les leviers du PDH avec ceux du PDAHLPD afin de démultiplier leurs effets en faveur des territoires et des publics.

Le Conseil général se fixe deux priorités dans le cadre du schéma :

- **Organiser, dans le cadre du PDAHLPD, (gouvernance départementale et déclinaison territoriale), un partenariat opérationnel efficace et réactif** autour du repérage des situations à risque, de la prévention des impayés et des expulsions...

Le Conseil général entend, au titre de sa responsabilité en matière d'animation et de coordination des partenaires du logement et de l'action sociale, renforcer le partenariat autour :



- * *du repérage et de la prise en charge des situations à risque (personnes sans logement, personnes avec un logement générateur de difficulté – inadaptation, précarité énergétique, indignité -, personnes avec des comportements à risque - santé mentale...);*
- * *de la prévention des expulsions locatives (repérage et prise en charge précoce des situations d'impayés de loyer, accompagnement des ménages faisant l'objet d'une procédure d'expulsion).*

Ces orientations seront déclinées dans le prochain PDAHLPD.

→ **Amplifier l'action du Conseil général en faveur de l'amélioration de l'habitat des personnes les plus fragiles.**

Le Conseil général renforcera son action en matière de :

- * *repérage des logements insalubres ou énergivores,*
- * *information-orientations sur les différentes aides mobilisables en matière d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie (notamment celles du PDH),*
- * *accompagnement social et technique des ménages dans leur projet d'amélioration de leur logement (mobilisation des aides existantes, développement d'actions innovantes d'auto-réhabilitation...).*

La mise en place d'actions partenariales visant l'amélioration du logement et du cadre de vie pourra constituer un axe des prochains Projets Territoriaux de Solidarité. La création, au sein des Maisons Départementales de la Solidarité, de postes de chargés de mission Logement-cadre de vie permettra de démultiplier l'action du Conseil général dans ce domaine.

Objectif 2.2 – Réduire les inégalités sociales d'accès aux soins

Les publics les plus fragiles sont particulièrement exposés aux difficultés liées à la santé. Le diagnostic réalisé par le Conseil général en janvier 2013 auprès d'un panel représentatif d'allocataires du RSA socle relevant d'un parcours social montre ainsi qu'un allocataire sur deux est concerné par un problème de santé physique et/ou psychique :

- 25% des allocataires sont concernés par une difficulté d'ordre psychique, qui n'est prise en charge que dans un cas sur trois.
- 35% sont concernés par un problème de santé physique, pris en charge dans deux cas sur trois.

Les mécanismes à l'origine des inégalités sociales d'accès aux soins sont multiples et complexes : ils s'expliquent à la fois par le sous-dimensionnement de l'offre médicale sur certains territoires (tout particulièrement les territoires ruraux), les difficultés d'accès au droit (accès à la couverture médicale, accès à la consultation médicale – cf. le refus de certains médecins de soigner les bénéficiaires de la CMU), et des phénomènes de négation des difficultés de santé ou de refus de soin.

Le Conseil général s'engage déjà fortement, aux côtés des communes, contre les phénomènes de désertification médicale.

Sur les territoires, les équipes des Maisons Départementales de la Solidarité conduisent de nombreuses actions dans les champs de la prévention santé, de l'accès au droit et de l'accès aux soins des publics fragiles.

Dans le cadre du schéma, l'enjeu sera de renforcer ces actions et de les inscrire plus fortement dans les réseaux locaux de santé.



→ **Renforcer l'action du Conseil général en faveur de l'accès aux soins des publics les plus précaires.**

Le Conseil général œuvrera pour :

- × améliorer l'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de précarité,
- × améliorer l'accès à la prévention et à l'éducation à la santé des personnes vulnérables,
- × renforcer le partenariat avec les grands acteurs de la santé publique.

Objectif 2.3 – Adapter l'offre d'accompagnement à la gestion budgétaire à l'évolution des besoins

Avec la crise économique et les évolutions sociodémographiques récentes, de nouvelles formes de difficultés de gestion budgétaire apparaissent. Celles-ci ne sont plus liées seulement aux situations de grande précarité, elles peuvent également concerner des ménages aux revenus modestes mais bien insérés professionnellement, qui ne sont plus en capacité d'assumer l'ensemble de leurs charges.

Trois phénomènes notamment interpellent l'action du Conseil général :

- l'augmentation du taux d'effort⁶ des ménages (tout particulièrement dans le Sud du département et en périphérie des pôles urbains),
- l'augmentation des situations de précarité énergétique (phénomène qui se manifeste surtout dans le Nord du département),
- l'arrivée, dans le Sud du département, de jeunes ménages avec enfants qui travaillent dans la zone dense francilienne, et se trouvent confrontés à d'importantes difficultés liées à leurs charges cumulées de déplacement domicile-travail et de garde d'enfant.

L'enjeu est de renforcer le partenariat du Conseil général avec la CAF, les CCAS, les épiceries sociales et les associations caritatives autour d'une meilleure compréhension de l'évolution des besoins en matière de gestion budgétaire et du développement d'actions partenariales de prévention.

Prioritairement, le Conseil général entend proposer à ses partenaires (CAF, CCAS, associations caritatives) de mieux coordonner leurs dispositifs et aides financières respectifs, afin de renforcer leur lisibilité et leurs complémentarités.

Objectif 2.4 – Amplifier l'action en faveur de l'acquisition des savoirs de base

L'acquisition des savoirs de base constitue l'une des conditions premières d'accès à l'autonomie sociale et professionnelle.

L'enjeu, pour le Conseil général, est de deux ordres :

- mieux orienter les publics des Maisons Départementales de la Solidarité vers les réponses existantes en matière d'acquisition de compétences clés ou de lettrisme, ce qui nécessite que les travailleurs sociaux soient mieux formés au repérage et à l'évaluation des situations,
- développer des réponses adaptées en matière de savoirs de base, complémentaires de celles déployées par ses partenaires (Etat, Région, associations).

→ **Former les acteurs de l'insertion (équipes MDS, opérateurs) au repérage et à l'évaluation des situations d'illettrisme / savoirs de base** pour mieux orienter les publics vers les réponses existantes.

La direction de la Cohésion sociale et de l'insertion s'appuiera sur la création en son sein d'un poste de chargé de mission Formation pour :

⁶ Poids de la charge de loyer dans le revenu imposable des ménages.



- * *développer des sessions d'information et de sensibilisation des prescripteurs à la nécessité d'une meilleure détection en matière de savoirs de base,*
- * *en lien avec l'Union Régionale de Lutte contre l'Illettrisme (URLIP), construire un outil de diagnostic et former les conseillers d'insertion socioprofessionnelle à l'évaluation des niveaux en matière de savoirs de base /illettrisme,*
- * *mettre en place de nouveaux outils permettant d'identifier rapidement les différents opérateurs de formation dans le domaine des savoirs de base et des compétences clés.*

→ **Faire de l'acquisition des savoirs de base un module central de l'offre de redynamisation sociale et de remobilisation vers l'emploi.**

Dans le cadre de la redéfinition de son offre d'insertion sociale, le Conseil général s'attachera à développer de nouveaux modules « savoirs de base » - cf. ci-après, fiche n°17.

Objectif 2.5 - Favoriser l'accès à la mobilité

Dans le département, au regard de l'importance des trajets domicile-travail, l'accès à la mobilité individuelle est un facteur clés d'accès à l'emploi. L'enjeu, dans le cadre du schéma, est de favoriser l'accès des personnes les plus fragiles à la mobilité courante.

Les axes d'intervention autour de la mobilité sont multiples ; ils feront l'objet d'un partenariat renforcé entre la direction des Transports et le pôle Solidarité, autour notamment des pistes de travail suivantes :

- l'accompagnement des publics à la consultation et l'appropriation de l'outil Oise Mobilité;
- la création d'un service de « facilitateur de covoiturage » ;
- le renforcement de la coordination entre l'action de la direction des Transports en matière d'incitation au développement de nouveaux services (transport à domicile notamment), et le repérage des besoins locaux établi par les Maisons Départementales de la Solidarité dans le cadre des Projets Territoriaux de Solidarité.

Objectif 2.6 – Renforcer et diversifier l'action du Conseil général en matière de redynamisation sociale

La nouvelle organisation du pôle Solidarité porte des ambitions fortes en matière de rénovation des modes d'intervention en travail social : le Conseil général entend renforcer, au sein des Maisons Départementales de la Solidarité, le recours aux approches du développement social local, qui s'appuient sur des principes de participation active des habitants, de mobilisation positive de l'environnement social et local des personnes dans la résolution de leurs difficultés, de renforcement des dynamiques partenariales locales, de développement des approches collectives productrices de lien social et de valorisation des compétences des individus et des groupes...

Les Projets Territoriaux de Solidarité constitueront les vecteurs de ces nouvelles approches, ils permettront d'accompagner l'évolution des modes d'intervention des équipes des Maisons Départementales de la Solidarité sur les territoires. Pour conduire l'élaboration de ces Projets Territoriaux de Solidarité, le Conseil général a créé, sur chaque territoire, un poste de responsable Développement Social Local.

Pour accompagner et soutenir ces évolutions, le Schéma fixe deux priorités :

→ **Redéfinir l'offre du Conseil général en matière de redynamisation et d'insertion sociale...**



... en soutenant le déploiement de réponses nouvelles et innovantes

Actuellement, l'offre d'insertion sociale financée au titre du PDI est principalement structurée autour de deux types de réponses :

- × Les Centres Permanents d'Accueil et d'Insertion (CPAI)⁷, qui ont vocation à accueillir les allocataires du RsA les plus isolés afin de rompre les situations de grande exclusion, favoriser la reprise de confiance en soi et mobiliser les personnes sur la définition d'un projet de vie.
- × Les Chantiers d'activité et d'utilité sociale (CAUS⁸), qui ont vocation à remobiliser des bénéficiaires du RsA en très grande difficulté sociale par une mise en situation professionnelle sous la forme d'ateliers collectifs d'un à deux jours par semaine.

La structuration actuelle de l'offre pose principalement deux grandes questions :

- × Elle est insuffisamment tournée sur des objectifs de remobilisation vers un parcours d'insertion professionnelle, et n'est pas définie pour être mobilisée en complémentarité de l'accompagnement proposé aux bénéficiaires en parcours professionnel ou socio-professionnel.
- × Elle est structurée selon une logique de « statut » (réservée aux seuls bénéficiaires du RsA), alors même que son contenu la rend adressable à l'ensemble des publics en difficulté du Conseil général.

Il est donc nécessaire de redéfinir la stratégie de structuration de l'offre d'insertion sociale. Dans cet objectif, la direction de la Cohésion sociale et de l'Insertion lancera en 2014 un appel à projet visant le déploiement, sur les territoires, d'une nouvelle offre de redynamisation des personnes en très grande difficulté et d'insertion sociale pour une remobilisation vers un parcours vers l'emploi.

... en mobilisant plus fortement l'accès à la culture et au sport comme un levier de redynamisation des publics fragiles

Le Conseil général, au travers de sa politique de soutien aux structures et aux événements culturels et sportifs du Département, est un acteur majeur du développement de l'offre sportive, culturelle et de loisirs sur les territoires. La pratique sportive et culturelle, parce qu'elle constitue un puissant vecteur d'émancipation et de lien social, doit être beaucoup plus fortement mobilisée dans le cadre des parcours d'autonomie des publics les plus fragiles.

- × Avec la direction des sports, une démarche sera engagée autour de la création d'une plateforme expérimentale d'insertion par le sport.
- × Avec la direction de la Culture, le partenariat sera renforcé autour de quatre axes : la sensibilisation des entreprises du secteur culturel aux dispositifs d'aide au retour à l'emploi soutenus par le Conseil général ; le développement par les équipements culturels du Conseil général d'actions de médiation en direction des publics de l'insertion ; la mobilisation des acteurs culturels dans les actions de lutte contre l'illettrisme ; et enfin l'opportunité de développer de nouveaux chantiers d'insertion adossés à des équipements culturels du Département.

→ Favoriser le mieux vivre ensemble sur les territoires...

⁷ En 2012, les 10 CPAI du territoire ont accueilli 1 910 bénéficiaires du RsA pour un coût total de 1,146 M€.

⁸ En 2012, les 5 CAUS du territoire ont accueilli 100 bénéficiaires du RsA pour un coût total de près de 415 000 €.



... en soutenant l'action des Centres sociaux ruraux, acteurs majeurs du « vivre ensemble » sur les territoires

Afin de favoriser le développement d'actions innovantes de développement social local, la direction de la Cohésion sociale et de l'Insertion met en place en 2014 un label « lien social en milieu rural », qui permettra de soutenir le fonctionnement de structures poursuivant des objectifs d'amélioration du « vivre ensemble » sur les territoires en contrepartie :

- * du développement d'actions innovantes en direction de l'ensemble du tissu social (actions collectives intergénérationnelles, échanges de savoir, soutien aux initiatives habitantes...),
- * de la structuration d'une fonction « Accueil-information » sur l'offre des services départementaux,
- * de l'accueil de permanences du Conseil général (permanences des Maisons Départementales de la Solidarité, voire également des Maisons du Conseil général).

... en adaptant les modes d'intervention aux spécificités des quartiers de la politique de la ville

Le Conseil général, au travers de ses compétences en matière de Solidarité, d'Education, d'Habitat, ou encore de ses actions volontaristes en faveur du sport et de la culture, est un partenaire majeur des politiques de développement social et urbain des quartiers dits « difficiles ».

La mise en place, à horizon fin 2014, des nouveaux contrats de ville, qui seront portés par les communautés d'agglomération et donneront la priorité à la mobilisation du droit commun, va très certainement modifier les conditions de contractualisation avec les territoires de la politique de la ville. Ils appellent de nouvelles formes de partenariat, qui devront se traduire pour le Conseil général par de nouvelles formes d'intervention qu'il s'agira de définir au niveau départemental, puis de décliner dans le cadre des Projets Territoriaux de Solidarité.

... en renforçant la mise en réseau les Maisons Départementales de la Solidarité et des Maisons du Conseil général, au service d'un meilleur maillage du service départemental de proximité

Les Maisons Départementales de la Solidarité et les Maisons du Conseil général constituent les deux structures de proximité du Conseil général. Chacune dans leur domaines, elles sont appelées à aller au-devant des habitants pour les accompagner dans leurs démarches et les informer sur l'offre de service du Département et de ses partenaires, pour soutenir les dynamiques collectives et les initiatives locales, pour impulser des actions d'animation du territoire... Dans le cadre du label « lien social en milieu rural », les Centres sociaux ruraux seront appelés à assurer, dans leur domaine, ce même type de missions.

La poursuite et l'amplification de la mise en réseau de ces structures devra permettre de démultiplier l'action de proximité du Conseil général et d'assurer un meilleur maillage du territoire.



Œuvrer en faveur de la réussite et de l'autonomie des jeunes populations

Orientation 3

Principaux « points d'alerte » issus du diagnostic

- *L'Oise est l'un des 20 départements les plus jeunes de métropole, ce qui constitue un atout indéniable pour le territoire. Cette jeunesse s'explique en partie par l'attractivité du Département pour les ménages en âge d'avoir des enfants, et par le fort dynamisme des naissances qui constitue le moteur de la croissance démographique du territoire.*
- *Pour autant, le solde migratoire du département est fortement déficitaire pour les populations âgées de 18 à 24 ans : les jeunes les plus mobiles quittent le territoire pour poursuivre leurs études ou trouver leur premier emploi.*
- *Les jeunes qui restent sur le territoire présentent un certain nombre de fragilités :*
 - × *21,9% des Isariens âgés de 15 à 24 ans sont sortis du système scolaire sans aucune qualification (contre une moyenne métropolitaine de 18,3%), et la moitié d'entre eux a arrêté ses études à 19 ans.*
 - × *Ces sorties précoces du système scolaire ne sont pas sans conséquence en terme d'accès à l'emploi, et expliquent en partie le poids important des jeunes dans les demandeurs d'emploi (entre 16,5% sur le Valois-Halatte et 20% sur le Beauvaisis-Oise Picarde).*
 - × *L'accès à une autonomie financière conditionnant fortement l'accès au logement autonome, qui plus est dans un marché tendu, les jeunes de l'Oise sont contraints de rester plus longtemps chez leurs parents : 51% des Isariens âgés de 20 à 24 ans vivent hors du domicile parental, contre 61% en Picardie et 57,5% en France métropolitaine.*
 - × *Enfin, les jeunes Isariens ont tendance à fonder plus précocement une famille : 37% des jeunes Isariens âgés de 25 à 29 ans sont parents, contre une moyenne nationale de 31%. La part des bénéficiaires du RsA âgés de moins de 26 ans⁹ (13% des bénéficiaires du RsA socle en parcours social) témoigne des difficultés d'insertion professionnelle que rencontrent ces jeunes parents.*

Ces tendances appellent le Conseil général, aux côtés de ses partenaires, à renforcer son intervention en faveur des jeunes populations en agissant dans trois grands domaines :

- la réussite éducative et l'accès à la qualification ;

⁹ Le RsA est réservé aux personnes de plus de 25 ans, à l'exception des personnes de moins de 25 ans chargés de famille.



- l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi ;
- l'accès durable à un logement autonome.

Pour répondre à ces enjeux, le Conseil général se fixe cinq grands objectifs :

- **Œuvrer en faveur de la réussite éducative des jeunes Isariens.**
- **Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes les plus fragiles.**
- **Améliorer l'accès des jeunes populations à un logement autonome.**
- **Favoriser l'autonomie des jeunes parents.**
- **Construire les conditions d'une autonomie durable des jeunes accompagnés au titre de l'Aide sociale à l'enfance**

Objectif 3.1 – Œuvrer en faveur de la réussite éducative des jeunes Isariens

Le Conseil général s'engage très largement en faveur de la réussite des jeunes Isariens, au travers de :

- sa politique éducative, portée par la direction Education et Jeunesse,
- sa politique de prévention éducative, portée par la direction de l'Enfance et de la Famille,
- sa politique d'insertion professionnelle, portée par la direction de la Cohésion sociale et de l'insertion.

Dans le cadre du schéma, le Conseil général se fixe deux priorités :

→ **Renforcer les articulations entre les politiques éducatives, d'insertion professionnelle et de prévention éducative du Département** dans le cadre d'une politique globale de réussite éducative en faveur des jeunes en difficulté.

Le Schéma porte un enjeu fort de renforcement des complémentarités entre les directions Education-Jeunesse, Enfance-Famille et Cohésion sociale-Insertion d'une part, entre l'action du Conseil général et celle de ses principaux partenaires de la réussite éducative que sont les missions locales et l'Education Nationale, d'autre part.

Le renforcement de ce partenariat s'exprimera, dans un premier temps, autour de trois axes d'intervention :

- * *Améliorer l'accès des jeunes les plus fragiles à l'offre « Jeunesse » du Conseil général en assurant leur meilleure appropriation par le réseau territorial du pôle Solidarité (Maisons Départementales de la Solidarité, Maisons des Adolescents, Centres sociaux ruraux, partenaires).*
- * *S'appuyer sur le dispositif des appels à projet de la direction Education et Jeunesse pour soutenir des actions innovantes de découverte de la vie en entreprise et de valorisation des représentations sur le monde du travail.*
- * *Proposer à l'Education Nationale la mise en place d'un partenariat Conseil général/Inspection Académique/Missions locales visant le développement d'actions de découverte des métiers et d'aide à l'orientation professionnelle à destination des collégiens.*

→ **Instruire l'opportunité et la faisabilité de la création d'une Ecole de la Deuxième Chance sur le territoire.**



Le Conseil général lancera une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une Ecole de la Deuxième Chance, et - si les conclusions étaient favorables – soutiendra l'implantation d'une telle structure sur le territoire.

Objectif 3.2 – Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes les plus fragiles

Au-delà de l'engagement volontariste du Conseil général en faveur du développement des emplois d'avenir et des futurs dispositifs « contrats de génération » et « emplois francs » (cf. objectif 1.2), le Schéma fixe trois priorités d'action :

→ **Engager le Conseil général dans l'expérimentation du dispositif Garantie Jeunes.**

Fidèle à son engagement auprès du Gouvernement pour déployer les nouveaux dispositifs en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi, le Conseil général s'est porté candidat pour faire partie des Départements expérimentateurs du dispositif Garantie Jeunes. L'expérimentation, qui sera lancée le 1^{er} janvier 2014, s'appuiera sur un très large partenariat, au centre duquel les Missions locales et les Maisons Départementales de la Solidarité joueront un rôle clé.

→ **Renforcer le partenariat avec les missions locales afin d'améliorer les articulations opérationnelles autour de l'accompagnement des publics jeunes.**

Les Missions Locales sont les premiers partenaires du Conseil général au titre de sa politique d'insertion des jeunes. Sur le terrain, la bonne coordination entre les Missions locales et les Maisons Départementales de la Solidarité est un facteur clé d'efficacité.

Dans le cadre du Schéma, le Conseil général proposera aux Missions locales de travailler au renforcement des partenariats opérationnels entre les équipes des Maisons Départementales de la Solidarité (équipes cohésion sociale et insertion, prévention éducative et protection de l'enfance) et les équipes des Missions locales.

→ **Démultiplier les possibilités de périodes d'immersion en entreprises** (cf. objectif 1.2) pour permettre aux jeunes fragiles de renforcer leurs parcours et de se préparer au mieux à une insertion professionnelle durable. *Cf. fiche action n°7.*

Objectif 3.3 – Améliorer l'accès des jeunes populations à un logement autonome

Au travers du Plan Départemental de l'Habitat et du Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées, le Conseil général s'engage fortement pour apporter une réponse aux différents enjeux du logement sur le territoire. Les jeunes Isariens particulièrement fragilisés dans un contexte de tension sur le marché du logement, doivent être davantage accompagnés dans leur accès à un logement autonome.

Dans le cadre du schéma, le Conseil général s'engagera à :

→ **Inscrire plus fortement le public jeune parmi les publics prioritaires du PDAHLPD.**

Cette orientation sera déclinée dans le prochain PDAHLPD.

→ **Développer de nouvelles actions en faveur du logement des jeunes**

Le Conseil général mobilisera les leviers du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et/ou du Fonds Départemental Solidarité Logement (FDSL) pour expérimenter ou déployer de nouvelles actions en faveur de l'accès au logement des jeunes (développement du logement intergénérationnel, des Agences Immobilières à Vocation Sociale, du dispositif de bail glissant, d'actions d'accompagnement aux "premiers pas" dans le logement...)



Objectif 3.4 – Favoriser l'autonomie des jeunes parents

Face à l'accroissement du phénomène de parentalité précoce, l'enjeu est moins de créer de nouvelles réponses que de mieux articuler l'action des différents partenaires en direction de ce public spécifique.

Le Conseil général – en étroit partenariat avec la CAF, qui pilotera cette action -, travaillera au **renforcement des partenariats opérationnels entre les équipes de la CAF, des Maisons Départementales de la Solidarité et des Missions Locales** autour d'actions communes d'information à destination des jeunes parents (accès au droit, parentalité, offre de garde, etc.) et d'actions collectives ciblées.

Objectif 3.5 – Construire les conditions d'une autonomie durable des jeunes accompagnés au titre de l'Aide sociale à l'enfance

Le Conseil général porte une responsabilité toute particulière envers les jeunes accompagnés au titre du dispositif d'Aide sociale à l'enfance, qu'ils s'agissent de mineurs confiés à l'ASE ou d'enfants et de jeunes majeurs faisant l'objet d'une assistance éducative à domicile.

L'enjeu est d'aider ces jeunes, qui *a priori* ne bénéficient pas des mêmes chances et du même soutien familial que les autres, à s'inscrire dans des parcours d'autonomie durable, au travers de l'accès à une qualification, à un emploi et à un logement.

Pour atteindre cet objectif, la mise en place de coordinations beaucoup plus resserrées et réactives entre les différentes équipes intervenant autour des jeunes (chacune portant des expertises et des compétences complémentaires) est indispensable.

Dans le cadre du schéma, le Conseil général s'attachera à renforcer le partenariat opérationnel entre les référents ASE et les établissements d'accueil d'une part, les équipes Cohésion sociale et insertion des Maisons Départementales de la Solidarité et les missions locales d'autre part.



Pilotage du schéma

A portée opérationnelle immédiate, et défini sur une période de trois ans, le Schéma départemental en faveur de la Cohésion sociale et de l'Insertion est conçu comme un objet évolutif, qui pourra être collectivement réinterrogé au regard :

- de l'évolution des besoins des publics ;
- des orientations prioritaires qui seront retenues par les MDS pour les Projets Territoriaux de Solidarité et de l'avancement de ces projets ;
- de l'efficacité des actions mises en œuvre et de leur « effet levier » sur le renforcement des partenariats, en interne au Conseil général (entre la direction de la Cohésion sociale et de l'Insertion et les autres directions du pôle Solidarité et des autres pôles) et en externe (avec les grands partenaires de l'accès à l'emploi, de la cohésion sociale et du « vivre ensemble ») ;
- des nouvelles mises en synergie possibles entre les leviers des différents partenaires.

Le Schéma devra, de ce fait, faire l'objet d'un suivi précis s'appuyant sur des indicateurs de réalisation et de résultats.

Pilotage stratégique

Le pilotage stratégique du Schéma est assuré par **l'équipe de direction générale** du Conseil général, composé du Directeur Général des Services et des directeurs généraux adjoints des pôles du Conseil général.

Une fois par an, l'équipe de direction générale examine l'avancement du projet et :

- veille au respect des axes des orientations du Schéma et à leur mise en œuvre (examen des bilans annuels : respect des échéanciers et des dispositifs de suivi, atteinte des objectifs...) ;
- veille à l'articulation du Schéma avec les autres politiques menées par le Conseil général et ses partenaires ;
- au regard de l'avancement du Schéma, des résultats obtenus et de l'évolution des besoins, peut redéfinir ou ajuster les orientations et le programme d'actions du Schéma.

L'équipe de direction générale rend compte annuellement de l'avancement du Schéma à l'exécutif du Conseil général.

Pilotage technique

Le pilotage technique du Schéma est assuré par :

- un **comité des directeurs**, composé des directeurs des différents pôles concernés, qui suit le bon déroulement des actions et leur conformité aux objectifs.



- un **comité de coordination du Pôle Solidarité**, qui réunit la DACT et les DA-RMDS, le DRA, le DGA du pôle et la DCSI pour le suivi des actions relevant du Pôle Solidarité.

Ces comités techniques se réunissent deux fois par an pour :

- examiner l'avancement de la mise en œuvre des actions inscrites au Schéma ;
- assure la coordination et le pilotage partenarial de la mise en œuvre du Schéma, afin d'assurer la mise en cohérence des actions menées par les différents acteurs ;
- arrêter les bilans annuels du Schéma en vue du rendu compte à l'équipe de direction générale.

Pilotage opérationnel

Pour chaque action inscrite au Schéma, un **pilote** est identifié, qui a la responsabilité :

- de s'assurer de la bonne conduite de l'action (respect des échéances, implication de chaque acteur, identification des besoins d'ajustement...),
- de rendre compte de l'avancement de l'action, notamment en renseignant les indicateurs de suivi.

Le suivi général de l'avancement des actions est assuré par la chef de projet Schéma Départemental de la Cohésion Sociale et de l'Insertion, qui établit trimestriellement un point d'avancement des actions inscrites au Schéma.

Tous les trois mois, l'examen de ce point d'avancement est inscrit à l'ordre du jour du comité de direction de la direction de la Cohésion sociale et de l'Insertion.

Pilotage partenarial

Une fois par an, à la suite de l'examen par l'équipe de direction générale de la mise en œuvre du Schéma, le Conseil général réunit ses partenaires pour présenter l'avancement du Schéma et les éventuelles décisions d'ajustement de son programme d'actions.

Les partenaires départementaux sont associés sous la forme de trois instances thématiques :

- Une instance réunissant les grands partenaires de l'accès à l'emploi et à la formation (DIRECCTE, Pôle emploi, Région, missions locales, maisons de l'emploi et de la formation, GRIEP) et du monde économique (chambres consulaires, représentants de réseaux d'entreprises), qui a vocation à examiner l'avancement de la mise en œuvre de l'orientation n°1.
- Une instance réunissant les grands partenaires de la cohésion sociale (CAF, CCAS, centres sociaux ruraux...) qui a vocation à examiner l'avancement de la mise en œuvre de l'orientation n°2.
- Une instance réunissant les grands partenaires de l'action en faveur des jeunes populations (missions locales, Education Nationale...) qui a vocation à examiner l'avancement de la mise en œuvre de l'orientation n°3.

Ces instances pourront trouver une déclinaison spécifique de la gouvernance d'un futur Pacte Territorial d'Insertion.